



Règlement des concours de belote

organisés par Les Rayons d'or de Pugnac

Article premier :

Le concours se déroulera en quatre parties chaque partie seront tirées au sort.

Article 2 :

Le sens de déroulement du jeu est toujours en sens inverse de la marche des aiguilles d'une montre.

Article 3 :

Chaque partie se jouera pour toutes les équipes en **douze "donnes"** effectivement jouées.

Le total des points par "donne" équivaut à **162 points**. Il n'y a pas d'arrondi à 160.

Article 4 :

Lorsqu'il y a un "capot" les adversaires marquent **252 points** et non pas 250.

Article 5 :

La "belote" c'est-à-dire la possession de la Dame et du Roi de la couleur de l'atout équivaut à **20 points** qui sont imprenables quelle que soit la situation de jeu mais pour que cette prime soit valable il faut annoncer clairement "belote" et "rebelote", et commencer par le roi.

Article 6 :

Sur la douzième "donne" jouée il n'y a pas de litige en cas d'égalité de points, chaque équipe marque le même score, en l'occurrence 81 points.

Article 7 :

En cas de fausse donne après la prise en atout, celle-ci est pénalisée de 162 points, dans la mesure du possible cette sanction est à éviter afin d'entretenir le cadre convivial dans lequel les concours des Aînés Ruraux se déroulent. Le donneur et son partenaire ne doivent pas prendre en atout lors de la nouvelle distribution.

Article 8 :

S'il n'y a pas de prise en atout lors de la donne, le joueur suivant distribue, etc...

Article 9 :

Au cours de la partie les deux équipes peuvent tenir une feuille de comptabilité du score : **seule la feuille officielle** doit être prise en compte et remise pour contrôle et comptage aux organisateurs les chiffres doivent être très lisibles.

Article 10 :

Aucune modification de score n'interviendra après la proclamation des résultats, sauf si l'erreur est imputable à l'organisation, **les joueurs doivent vérifier l'exactitude des chiffres avant de remettre la feuille de score.**

Article 11 :

Il sera demandé à tous les joueurs d'avoir un comportement correct et convivial qui doit refléter l'image des Aînés.